



Syndicat National de l'Environnement  
Espaces Protégés



Arrens-Marsous, le 17 mai 2011

Madame la Ministre,

**Nous tenons par ce courrier à vous exprimer notre colère et à vous interroger sur les intentions du ministère concernant les parcs nationaux et leurs personnels.**

Nous avons découvert avec stupeur la « note miroir » de Mr. Cosson, suite à une réunion des directeurs des parcs nationaux qui s'est tenue le 22 mars dernier. Nous apprenons ainsi que des réflexions profondes sont en cours, **en-dehors de tout dialogue social**, réflexions qui mettent en jeu la structure même des parcs nationaux, leurs missions fondamentales et l'avenir de leurs personnels.

Dans cette note, nous sommes choqués de lire que Mme Odile Gauthier suggère que « *le poids de la tutelle ne doit pas être surestimé dans la résolution des difficultés locales, même si son soutien symbolique est important* ». Ainsi la tutelle abandonne les parcs nationaux face aux difficultés liées aux négociations des chartes. Nous déplorons, et c'est plus grave, que la tutelle ne soit plus garante des missions « socle » des Parcs nationaux et n'assure plus la nécessaire harmonisation entre les différents établissements en terme de politique des parcs nationaux.

Nous sommes en colère car le ministère ne tient pas ses engagements en terme de moyens humains et financiers : « *la DEB (contrairement au message de la ministre à Florac en octobre 2010) demande de [créer trois nouveaux parcs] à enveloppe globale parcs nationaux constante, donc en prenant sur le budget des parcs nationaux existants* ». La loi votée à l'unanimité par le Parlement en avril 2006 a multiplié les missions des parcs nationaux. Pour y faire face, les parcs nationaux ont eu besoin de nouveaux moyens. Depuis 2010, ces moyens diminuent. Face au mouvement social provoqué par cette baisse, la ministre de l'environnement s'est engagée, le 15 octobre 2010 à Florac, à augmenter les moyens des parcs nationaux. Cet engagement est aujourd'hui trahi, et c'est une véritable marche arrière. **Imposer une baisse de moyens en augmentant les missions, c'est imposer aux parcs nationaux un scénario d'échec, et placer les personnels dans une situation intenable.**

Cette note nous confirme par ailleurs que **le chantier de l'évolution des métiers des parcs nationaux est en cours de réflexion, sans les personnels concernés, voire contre une partie d'entre eux**, comme le suggèrent les propos cités. Les agents techniques et techniciens de l'environnement semblent particulièrement visés. Ces écrits corroborent ce que les personnels ressentent face à certaines directions d'établissement : la volonté de réduire drastiquement le corps de fonctionnaires créé pour la préservation de la biodiversité au sein des Parcs nationaux, et le renouvellement de la précarité, notamment par la mise en place de détachements sur contrat (en opposition avec la loi de mobilité des fonctionnaires de 2008).

Nous apprenons enfin, et c'est inadmissible, que **certains directeurs de parcs nationaux sont prêts à envisager froidement un « changement par la rupture (avec un risque de crise) sur la base d'un nouvel organigramme et de recrutements ciblés sur les besoins effectifs »**. Les parcs nationaux sont déjà soumis à de fortes tensions, comme le souligne cette note (« *à l'approche de la finalisation du projet de charte, la défiance et les rapports de force traditionnels dominent* »). Envisager d'y ajouter une crise sociale interne est parfaitement irresponsable pour l'avenir à court terme de ces établissements, et une marque de profond mépris pour les personnes en place actuellement.

.../...

Tout cela confirme ce que nous voyons apparaître ici et là dans les parcs nationaux : des risques psycho-sociaux qui se développent sur fond de manque de moyens, un dialogue social inexistant, des crises sociales larvées, et un objectif à court terme (la mise en place des chartes des parcs nationaux) qui masque les orientations à long terme des établissements.

Dans tous les parcs nationaux, cette situation génère pour les personnels des questionnements préjudiciables à l'exercice normal de leurs missions ainsi qu'à leur santé au travail. Depuis la loi de 2006 les personnels subissent une multiplication de leurs missions, qui s'accumulent sans aucun arbitrage. Et aujourd'hui leurs compétences sont remises en cause sans qu'aucun dialogue n'ait eu lieu et sans qu'aucune proposition de formation ou d'évolution professionnelle n'ait été faite.

Le premier constat de la grande enquête sur les risques psycho-sociaux dans les parcs nationaux montre que les personnels s'investissent dans leurs missions, mais que les tensions sont là.

Les deux exemples les plus frappants de cette situation sont les Parcs Nationaux des Cévennes (cf. courrier ci-joint en date du 27 avril 2011) et de La Réunion (voir en PJ le courrier du 28 mars 2011 sur le départ massif des personnels du corps de l'environnement).

Madame la Ministre, nous vous alertons solennellement sur les risques que fait peser cette situation sur les conditions de travail des agents, sur les établissements et sur l'avenir des parcs nationaux. Pour que les parcs nationaux mènent à bien une réforme aussi importante, il est indispensable que les personnels puissent exercer leurs missions avec un minimum de sérénité, de confiance envers leurs dirigeants, et de possibilité de se projeter dans l'avenir.

Nous considérons aujourd'hui qu'il est urgentissime de rétablir un dialogue social effectif, à la fois au niveau de chaque établissement mais aussi en inter-parcs, avec la tutelle des Parcs nationaux, dans une instance dont les décisions auront une réelle valeur.

**Nous vous demandons en conséquence d'organiser au plus vite les conditions de ce dialogue social, ce que vos services nous refusent obstinément depuis plus de 3 ans :**

- en accordant une entrevue aux représentants des personnels des parcs nationaux ;
- en donnant consigne aux directeurs de parcs nationaux d'ouvrir des discussions avec TOUS les personnels, discussions qui devront être menées dans le respect de chacun ;
- en donnant aux établissements les moyens d'accompagner les personnels afin que tous puissent mener à bien la réforme fondamentale en cours et les missions qu'elle implique ;
- en donnant aux établissements publics des moyens humains et matériels à la hauteur des ambitions affichées pour les parcs nationaux.

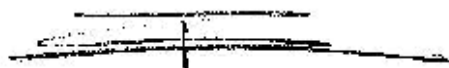
Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons diligente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNE-FSU



**Laurent FAURE**

Pour la FEE-CGT



**Francis COMBROUZE**